



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28/04/2021

Date d'affichage :  
30/04/2021

Date de convocation :  
22/04/2021

Nombre de Conseillers :  
- En exercice : 11  
- Présents : 9  
- Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le 28 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS :** M. TRIMBUR Olivier, M. PAULY Gilbert, M STIHL Sylvain, M. WEILAND Olivier, M. POSSOZ Gilles, M. RICHARD Alain, Mme REY Marie-Christine, M. SEVESTRE Laurent, M. EXCOFFIER Benjamin.

**EXCUSES :** Mme REVOL Annie ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine REY.

**ABSENTS :** Mme LHOTELLIER Manon.

Secrétaire de séance : M. Gilbert PAULY.

Assistait également : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

### ① Désignation du secrétaire de séance :

M. Gilbert PAULY est désigné secrétaire de séance

### ② Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2021 :

Le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

### ③ Conventions d'installation, gestion, et entretien des lignes dédiées à la fibre optique :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre, le SYANE a confié à la société COVAGE, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communication haut et très haut débit.

Pour ce faire, le délégataire doit procéder à l'installation des équipements techniques nécessaires à ce réseau dit "FTTH" et notamment en vue du raccordement au réseau des logements et locaux professionnels situés en lotissements ou bâtiments collectifs.

Monsieur le Maire rappelle également que la loi de modernisation de l'économie du 5 août 2008 prévoyait que les immeubles dont le permis fut délivré après le 1er janvier 2010, ou qu'ils groupaient au plus 25 locaux après le 1er janvier 2011 devait être pourvus de lignes fibre optique.

A ces fins, monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec le délégataire pour les deux bâtiments communaux soit au 830 route des Dents de Lanfon et au 65 chemin de Montviard.

Ainsi, oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Autorise** la signature des deux conventions avec le délégataire du SYANE, la société COVAGE à des fins d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes fibre optique pour les deux bâtiments communaux précités.

### ④ Convention Sous Répartiteur Optique :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du déploiement du réseau FTTH SYANE (Fiber to the Home), les sociétés COVAGE et CIRCET sont amenées à planter ses Points de Mutualisations (PM), permettant de réaliser l'interface entre l'artère principale du réseau et les artères secondaires raccordant les clients.

Dans le dossier présenté, objet de la présente, il est envisagé d'édifier un local technique sur le domaine public de la commune Bluffy, précisément au croisement Route de Thônes / Route des Dents de Lanfon, sur la parcelle 1926 section A du cadastre. Les dimensions extérieures de ces constructions seront : de 1,60m de longueur, pour 0,50m de largeur et 1,64m de hauteur.

Enfin il est rappelé à l'assemblée délibérante que ce SRO/PM est un nœud intermédiaire de brassage en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel sera desservi avec une fibre optique.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ ***Autorise*** la signature de cette convention SRO avec les délégataires du SYANE, les sociétés COVAGE et CIRCET à des fins d'installation, d'un sous-répartiteur optique sur parcelle communale cadastrée A1926.

## **5 Avis du conseil municipal sur le projet de PPGDL du grand Annecy :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 porte obligation, pour tout établissement public de coopération intercommunale doté d'un PLH exécutoire, de mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDL). Ce document vise à organiser localement les conditions de délivrance d'une information homogène aux demandeurs de logement auxquels le législateur a conféré, dans un souci de transparence et de lisibilité du processus d'attribution des logements sociaux, un nouveau « droit à l'information ».

Par délibération n° D-2018-447 du 27 septembre 2018, le conseil de communauté du Grand Annecy a décidé d'engager officiellement la procédure d'élaboration de ce plan, d'une durée de 6 ans, et composé de quatre parties :

- 1/ l'accueil et l'information des demandeurs de logement
- 2/ les modalités d'enregistrement et de partage de la demande
- 3/ la gestion des publics spécifiques et leur accompagnement social
- 4/ la cotation de la demande.

Ce PPGDL prévoit notamment de développer :

- une brochure d'information unique sur l'ensemble du territoire aggloméré ;
- une page web sur le site internet du Grand Annecy, relayée par les Communes et les partenaires ;
- un guide destiné aux agents accueillant les demandeurs ;
- la formation régulière des personnels en charge de l'accueil des demandeurs de logement social.

S'agissant du dispositif de gestion partagée de la demande, qui sera utilisé par l'ensemble des personnes recevant des demandeurs de logement au sein des services d'accueil labellisés, le PPGDL prévoit l'utilisation de l'outil informatique national gratuit : le système national d'enregistrement (SNE).

S'agissant de la gestion des publics spécifiques et leur accompagnement social, le PPGDL propose la création, à titre expérimental, d'une « commission des situations complexes ». L'objectif étant d'étudier les situations bloquées de demandeurs de logement pour essayer de trouver une réponse multi partenariale.

Enfin, la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) rend obligatoire la mise en place de la cotation de la demande et l'inscrit dans le PPGDL. Elle doit être opérationnelle au 1er septembre 2021. Le PPGDL propose de mettre en place un système de cotation basé sur les 16 critères obligatoires nationaux (imposés par la loi) et 7 critères facultatifs représentatifs des priorités locales.

Il est donc proposé au conseil municipal de rendre un avis favorable sur le projet de PPGDL 2021-2026 du Grand Annecy ;

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ ***Emet*** un avis favorable sur le projet de PPGDL 2021-2026 du Grand Annecy.

## **⑥ Questions diverses :**

Conseil énergie du SYANE : Monsieur PAULY fait part de l'opportunité pour la commune, d'adhérer au service "conseil énergie" du SYANE qui intervient dans les projets relatifs à la maîtrise des énergies du patrimoine communal et intercommunal (bâtiments publics, éclairage public et flotte de véhicules) et au développement des énergies renouvelables. Le conseil émet un avis favorable à cette adhésion. Une lettre d'intention sera adressée au SYANE dans la semaine.

Groupes action projets : Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des groupes actions projet. Concernant la collecte et gestion des déchets, le groupe travaille sur plusieurs scénarios, qui seront soumis aux Bluffatys à leur aboutissement.

Concernant le groupe "mobilité", il travaille actuellement sur la mise en place d'un transport scolaire vers la commune de Menthon.

Vidéoprotection : Monsieur le Maire expose au conseil que la finalisation du déploiement des caméras de vidéo protection se fera d'ici à la fin mai 2021.

Voirie : Une partie de la route départementale RD169 sera refaite deuxième quinzaine de mai. Monsieur le Maire fait part du comptage officiel de 850 000 passages depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020...

Travaux ONF : Monsieur POSSOZ fait part au conseil des devis proposés par l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt communale. Le conseil valide à l'unanimité les devis présentés.

L'ordre du jour étant épousé, la séance du conseil est levée à 20h.

Le secrétaire de séance,  
Gilbert PAULY.



Le Maire,  
Olivier TRIMBUR.



